



COMITE SYNDICAL

**MERCREDI 12 FEVRIER 2025 A 14H00
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**

RELEVÉ DES ECHANGES

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Michel DELFORGE, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE, Virginie VARLET

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Didier BYKOFF, Christine GILLOOTS, Michel PESCH, Eric ROMMEL, Valérie ROBERT

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Virginie VARLET

Eric ROMMEL a donné pouvoir Jean-Pierre VANDAELE

Assistaient également :

Laurent PIDOUX - Sylvie DELATTE – Catherine RENOU – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROIISIN – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Danièle LELEU – Mairie de Ghyvelde

Jean-Jacques VERHAEGHE – Mairie de Bierne

Franck GONSSE – Communauté Urbaine de Dunkerque

Monsieur BEYAERT accueille les élus présents et demande à Madame VARLET, secrétaire de séance, de faire l'appel. Le quorum est atteint.

1^{er} point - Approbation du compte rendu des échanges du comité syndical du 11 décembre 2024. Il n'y a aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

2^e point - Adoption de plusieurs documents budgétaires.

Concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024, Monsieur BEYAERT indique que les disponibilités globales du budget étaient de 378 000 € alimentées par les cotisations des membres et l'excédent antérieur de 155 000 €.

Les recettes ont été de 222 500 € représentant les cotisations des membres et les dépenses de 238 000 € dont 177 000 € versés pour la subvention à l'AGUR, 32 900 € de charges de personnel, 28 000 € d'autres charges réparties comme suit :

19 000 € dans le cadre d'études

5 300 € versés à Berger Levrault pour abonnements et maintenance de logiciels

2 800 € d'adhésion à la Fédération nationale des SCoT.

L'excédent cumulé est de 139 300 € au 31 décembre 2024.

Il est procédé au vote en l'absence de Monsieur BEYAERT. Aucune abstention, aucun vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BEYEART remercie l'équipe administrative du SCoT Flandre Dunkerque pour le travail effectué et la bonne gestion de ses comptes. Il présente ensuite la délibération d'affectation de l'excédent constaté aux dépenses liées à la démarche de mise en œuvre du SCoT et au démarrage du programme de travail 2025.

Le comité syndical procède au vote – Aucune abstention, aucun vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

S'ensuit la présentation du budget 2025. Monsieur BEYAERT précise que l'exercice 2025 devrait conduire à des autorisations de dépenses et de recettes à hauteur de 361 000 € environ. Les recettes de l'année s'élèveraient à 222 346 € représentant la participation des membres. A cela s'ajoute l'excédent reporté de 139 300 €. Concernant les dépenses, la subvention à l'AGUR de 177 000 € reste inchangée. Cette année de nouvelles actions sont engagées dans la mise en œuvre du SCoT, son suivi, son évaluation et son animation. Seront lancées également les procédures de modification simplifiée et de révision du SCoT. Le compte 617 « Etudes et recherches » doté de 111 000 € permettra de réaliser les engagements sur la période 2025 voire 2026.

Il est procédé au vote. Aucune abstention, aucun vote contre. Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé d'approuver l'attribution de la subvention à l'AGUR pour cette année 2025 d'un montant de 177 000 €. Aucune abstention, aucun vote contre. La délibération est approuvée à l'unanimité.

3^e point – Projet de délibération de demande de classement au titre des Projets d'Envergure Régionale.

Monsieur PIDOUX indique que conformément au SRADDET, le SCoT doit délibérer sur les demandes de PER formulés par les EPCI. Pour le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, il cite Batilin et Secteur nord Agropark sur Bourbourg, l'usine de méthanisation à Grande Synthe, le contournement routier de Cappelle-la-Grande, les infrastructures routières nouvelles et de desserte industrielle dans la zone industrialo-portuaire de Bourbourg, Loon-Plage et Craywick, Gravelines et Grande Synthe. En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, il n'y a pas à ce jour de demande.

Il précise, par ailleurs, qu'il saisira officiellement le cabinet du Président Vergriete concernant un rendez-vous sollicité par Monsieur Figoureux.

Il est procédé au vote. Aucune abstention, aucun vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4^e point - Présentation de mise en œuvre de la modification simplifiée

Madame RICHARD présente le power point joint en annexe. Elle précise que ce 1^{er} scénario de travail, basé sur la répartition présentée, permet d'engager la discussion entre les deux territoires dans un premier temps.

Monsieur PIDOUX précise que sur la logique démographique, on est sur ce rapport-là. Toutefois, la discussion est ouverte.

Monsieur FIGOUREUX indique que l'on s'éloigne des 2/3 CUD – 1/3 CCHF, inscrits dans le SCoT en vigueur.

Monsieur DELFORGE précise, que lors du précédent comité syndical, les chiffres repris étaient de 60 / 40. Selon lui, il n'est pas logique de faire une répartition d'hectares par rapport à la population.

Monsieur MARLE demande quel était le fondement du 2/3 – 1-3. Il lui est répondu que c'était issu d'un consensus politique. Selon lui, il conviendrait de repartir sur ce consensus.

Monsieur BEYAERT précise que l'on aura ces discussions et ce travail collectif sur les différents scénarii qui permettra d'engager la réflexion.

Madame RICHARD présente ensuite les modifications à apporter sur le PADD et le DOO.

Monsieur DELFORGE propose, dans le cadre de la procédure de modifications simplifiée, de créer un groupe de projet mixte constitué d'un élu de chaque intercommunalité et de techniciens. L'avancée de ces travaux en commun seront présentés régulièrement en comité syndical.

Monsieur BEYAERT acte la mise en place de ce groupe de travail.

5^e point – Points d'information

Décisions prises par le Président

- Un contrat de suivi de logiciels de comptabilité avec Berger Levrault – Montant : 1 800 €
- Un contrat d'assurance / Responsabilité civile avec Cabinet Alians – Montant : 500 €

Avis émis par le Président

- Un avis négatif concernant le dossier de création d'un magasin Aldi sur Wormhout présenté lors d'une CDAC en février 2024 – Une CNAC réunie sur ce même dossier a finalement émis un avis favorable
- Un avis favorable sur un permis de construire présenté par la commune de Bourbourg relatif à un projet de construction de 139 logements collectifs répartis sur 5 bâtiments sis rue du Guindal
- Un avis favorable sur un permis de construire présenté par la commune de Dunkerque – secteur Grand Large, relatif à la construction de 83 logements répartis sur 4 bâtiments ainsi qu'une cellule commerciale.

Pas d'autres questions, la séance est levée.
